

ATSEM-ECOLE

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une solution
hydro-alcoolique



Toussier ou éternuer dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher
le visage



Respecter une distance d'au moins
un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance
d'un mètre ne peut pas être respectée
et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limiter au maximum
ses contacts sociaux
(6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour



Utiliser les outils numériques
(TousAntiCovid)

NB : Les conseils proposés sont établis en l'état actuel des connaissances scientifiques et légales, ils ne soustraient pas l'Autorité Territoriale à l'obligation d'évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention.

Principes du protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale en vigueur

- 1. Limitation du brassage et respect de la distanciation entre les groupes**
- 2. Application des gestes barrières – Port du masque.**
- 3. Nettoyage – désinfection**
- 4. Accueil de tous les élèves dans les établissements**

GESTION DES LOCAUX

- **En cas de réouverture de locaux :**
 - ✓ Aérer et nettoyer les locaux
 - ✓ Faire couler l'eau à tous les points d'eau en prévention de la légionellose.
 - ✓ Vérifier le bon fonctionnement des VMC, supprimer le recyclage dans les centrales de traitement de l'air si possible.
 - ✓ S'assurer de la maintenance des fontaines à eau.
 - ✓ Condamner les sèche-mains soufflants.
 - ✓ Identifier un local (idéalement avec un point d'eau et une fenêtre) qui pourra servir à l'isolement d'une personne symptomatique et le doter de masques chirurgicaux.
- **Equiper les locaux**
 - ✓ Garnir tous les lavabos de savon, d'essuie-mains à usage unique et de poubelles équipées d'un sac et d'un couvercle commandé au pied.
 - ✓ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement en consommables des toilettes (savon liquide, papier-toilette, essuie-mains à usage unique, ...).
 - ✓ Prévoir un stock de gel hydroalcoolique à disposition du personnel.
 - ✓ Afficher les consignes sur le lavage des mains sur chaque point d'eau.
 - ✓ Prévoir en quantité suffisante le matériel, les produits d'entretien des locaux, des surfaces et les équipements de protection individuelle correspondants (ex : gants).

- **Organiser l'accueil des enfants et les temps scolaires**
 - ✓ Décider des mesures organisationnelles et techniques en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les ATSEM (cf. recommandations dans les paragraphes suivants) et définir le plan de circulation sans condamner/obstruer les issues de secours.
 - ✓ Afficher les nouvelles modalités d'accueil et d'organisation à l'entrée de l'établissement ; afficher également, en différents endroits, le rappel des mesures barrières.
 - ✓ Réviser le plan de nettoyage des locaux en tenant compte des mesures sanitaires renforcées.
 - ✓ Ajuster l'effectif en personnel selon l'organisation choisie.
- **Transport scolaire sur le temps du midi (cf fiche pratique transports collectifs)**
 - ✓ Si un transport par bus est à prévoir entre l'école et la cantine, évaluer le nombre d'enfants à accueillir afin, si besoin, d'augmenter l'offre de transport.

ADAPTATION DE L'ACTIVITE

➤ RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES

- **POUR TOUS :**
 - ✓ **Organiser les locaux de façon à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves tout en les accueillant tous.**
 - ✓ **Limitier le brassage entre les groupes : classes, groupes de classes ou niveaux.**
 - ✓ **Organiser le déroulement de la journée et des activités de façon à limiter les regroupements et les croisements importants entre individus de groupes différents.**
- **Accueil des élèves :**
 - ✓ Organiser l'accueil et la sortie des enfants de manière à éviter les regroupements et les croisements importants : gestion des flux par balisage, placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes, privilégier le sens unique de circulation ; arrivées et départs étalés dans un temps prédéterminé, envisager plusieurs accès différents pour les parents...).
 - ✓ Accompagnement limité au strict nécessaire : les accompagnateurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter la distanciation physique d'au-moins 1m.
- **Locaux :**
 - ✓ Les portes pouvant l'être seront maintenues ouvertes. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
 - ✓ Nettoyer les sols, tables et bureaux au minimum une fois par jour.
 - ✓ Nettoyer et de désinfecter plusieurs fois par jour, les zones fréquemment touchées (sanitaires, poignées de portes...).
 - ✓ Aérer au-moins toutes les heures les locaux pendant au-moins 10 min (matin avant arrivée élèves, lors de la récréation, au moment du déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, pendant le nettoyage...) et aérer les locaux quelques minutes chaque heure.
- **Déplacements :**
 - ✓ Les déplacements au sein de l'établissement doivent être limités, organisés et encadrés. Il sera privilégié l'attribution d'une classe à un groupe d'élèves.



- **Récréations :**
 - ✓ Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

- **Matériel :**
 - ✓ L'accès aux jeux, bancs, tables extérieures est autorisé si un nettoyage quotidien est réalisé ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures.
 - ✓ La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

- **Temps des repas : (voir fiche 15 restauration scolaire)**
 - ✓ Respecter la distance d'au-moins 1m entre les groupes d'élèves lors des déplacements et de deux mètres lors de la prise des repas à table.
 - ✓ Pour les élèves d'élémentaire, collèges, lycée, maintenir autant que possible la distance d'un mètre entre chaque élève.
 - ✓ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels se lavent les mains entre chaque contact.
 - ✓ Nettoyer et désinfecter les tables après chaque service.
 - ✓ Aérer le local pendant 15 min avant et après le repas.

- **Information/formation :**
 - ✓ Les personnels, les élèves et les parents d'élèves reçoivent une information claire sur les consignes à respecter.
 - ✓ Les personnels sont formés à l'application des mesures barrières adaptées aux activités et à l'âge des élèves qu'ils encadrent.

- **SPECIFICITES POUR LA MATERNELLE :**
 - ✓ **Aucune règle de distanciation n'est requise pour les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.**
 - ✓ **Maintien de la distanciation physique d'au-moins 1m pour les élèves de groupes différents à l'intérieur, comme à l'extérieur.**

- **Sieste :**
 - ✓ Réaliser quotidiennement un nettoyage et une désinfection du dortoir.
 - ✓ Utiliser le protocole habituel pour l'entretien de la literie.
 - ✓ Pour les dortoirs fixes, rendre les lits nominatifs.
 - ✓ Conserver une distance d'1m entre les lits.
 - ✓ Prévoir éventuellement un sac à doudou pour chaque enfant. Eviter si possible le transport du doudou entre la collectivité et le domicile (1 doudou pour l'école).

- **Soins éventuels au niveau de la sphère ORL :**
 - ✓ Education des enfants aux gestes barrières : tousser dans son coude, éternuer dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique puis le jeter immédiatement dans une poubelle.
 - ✓ Se laver les mains ou effectuer une friction hydroalcoolique après avoir aidé un enfant à se moucher.



- **Lavage des mains :**
 - ✓ Les enfants devront se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon : à l'arrivée et au départ de l'école, avant le repas et après le passage aux toilettes, après avoir toussé ou s'être mouché.
- **Port du masque :**
 - ✓ Le port du masque de catégorie 1 selon les spécifications AFNOR est obligatoire en milieu clos comme en extérieur pour l'ensemble du personnel.
 - ✓ Pour les élèves, le masque est à proscrire.
- **Passage aux toilettes :**
 - ✓ Aucune règle de distanciation pour les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.
 - ✓ Gérer les flux vers les toilettes (si possible, établir un sens de circulation).
 - ✓ Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes.
- **SPECIFICITES POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE :**
 - ✓ **Distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.**
 - ✓ **La distanciation ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.**
 - ✓ **La distanciation doit être maintenue, dans tous les cas, entre élèves de groupes différents.**
- **Lavage des mains :**
 - ✓ Le lavage des mains se fait préférentiellement avec de l'eau et du savon et le séchage avec un essuie mains à usage unique. A défaut, une solution hydroalcoolique peut être utilisée sous le contrôle d'un adulte.
 - ✓ Le lavage des mains devra être effectué à l'arrivée et au départ de l'école, avant le repas et après le passage aux toilettes, après avoir toussé ou s'être mouché.
- **Port du masque :**
 - ✓ Le port du masque de catégorie 1 selon les spécifications AFNOR est obligatoire pour les élèves en milieu clos comme en extérieur (hors activités (NB : à l'exception des prises de repas, pratiques sportives...)).
 - ✓ Le masque devra être fourni par les parents.
 - ✓ Rappeler aux parents l'interdiction des masques artisanaux et masques grand public cat.2

➤ RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES - AGENTS

- ✓ Procéder au lavage des mains très régulièrement (eau-savon préférentiellement), notamment après manipulation des documents et travaux des enfants.
- ✓ Veiller à ne pas porter les mains au visage.
- ✓ **Port du masque grand public cat.1 ou chirurgical pour l'ensemble des agents tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs (nb : à l'exception des prises de repas, pratiques sportives... sous réserve de la limitation du brassage et des règles de distanciation – au moins 2 mètres en l'absence de port de masque).** Pour rappel, l'employeur doit prendre en charge la fourniture, le remplacement et l'entretien des masques.
- ✓ Porter une tenue de travail dédiée et se changer sur place. Prévoir par exemple des blouses en nombre suffisant jetables ou lavées quotidiennement au sein de la structure ou par un prestataire extérieur.



QUE FAIRE SI UN AGENT PRESENTE DES SYMPTOMES EVOCATEURS D'UN COVID19 ?

En cas des symptômes signalés par un agent (fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat) :

- ✓ Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée. Lui fournir un masque chirurgical.
- ✓ Mobiliser le sauveteur secouriste du travail équipé d'un masque chirurgical.
- ✓ En l'absence de signes de gravité, prendre contact avec le médecin traitant et après avis organiser le retour à domicile en évitant l'utilisation des transports en commun.
- ✓ En cas de signes de gravité, contacter le 15 pour une prise en charge.
- ✓ Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront effectuées par des acteurs locaux dédiés pour le contact-tracing.
- ✓ Attendre plusieurs heures puis nettoyer le poste, les équipements de travail et les locaux.
- ✓ Prévenir le médecin de prévention et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, en cas de COVID 19 avéré.

QUE FAIRE SI ENFANT PRESENTE DES SYMPTOMES DU COVID ?

Se conformer au protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale.

Conduite à tenir :

- ✓ Isolement immédiat avec port d'un masque chirurgical (à défaut, un masque grand public filtration >90%) (sauf pour les élèves en école maternelle) de la personne symptomatique dans l'attente de la prise en charge médicale ;
- ✓ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ✓ Eviction de la personne symptomatique (y compris pour les élèves en internat) par le directeur d'école ou le chef d'établissement ;
- ✓ Information de l'élève et ses représentants légaux des démarches à entreprendre (consultation du médecin traitant ou de la plateforme Covid-19) par le directeur d'école ou le chef d'établissement, si nécessaire avec l'aide des personnels de santé ou sociaux de l'éducation nationale ;
- ✓ Délocalisation temporaire (dans la mesure du possible) du lieu de classe avant nettoyage et désinfection de ce dernier ;
- ✓ Nettoyage et désinfection des lieux de vie concernés par la collectivité territoriale de rattachement puis aération et ventilation renforcée.
- ✓ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé l'élève après un temps de latence de quelques heures.
- ✓ Poursuite stricte des gestes barrières.

